

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
9 septembre 2022 à 18h30

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, MERILLOU, DELAGE, SOULIER, Mmes FEURPRIER, POLTORAK, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, MAILLER formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : F.ISASCA, G. FOREST

Désignation du secrétaire de séance : Franck SOULIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative 1 du budget principal

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
6226	Honoraires expert d'assuré	10 030	7788	Produits exceptionnels complément indemnité assurance atelier	17 100
023	Virement à la section d'investissement	7 070			
TOTAL		17 100			17 100

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
OP 90 / 2313	Construction en cours (atelier municipal)	7 070	021	Virement de la Section de fonctionnement	7 070,00
OP 90 / 2135	Installations générales	- 11 300			
OP 85 / 2188	Autres immobilisations corporelles (Matériel)	- 2 700			
OP 100 / 2041582	Subvention au SDE pour réseaux Daleyrie	- 31 000			
OP 82 / 2115	Terrains bâtis (Delage)	45 000			
TOTAL		7 070	TOTAL		7 070

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Suppression de la régie LOCATIONS salle des fêtes et abris

Vu la délibération du 15/09/2010 instituant une régie de recettes pour la salle des fêtes et les abris couverts, Considérant que la régie de recettes permet au régisseur (les secrétaires de mairie) de percevoir les espèces et les chèques issus de la location.

Cette manipulation entraîne des contraintes : les chèques doivent être envoyés au Trésor Public de Nontron et le régisseur est tenu responsable en cas de perte.

Il est donc proposé de mettre fin à la régie, les factures seront envoyées aux locataires qui paieront directement au Trésor Public de NONTRON (comme pour la cantine, la garderie, les loyers...).

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

4. Modification des statuts du SIVOS

Vu la délibération 2022-05 du SIVOS d'Excideuil relative à la modification des statuts – article 2,
La rédaction de l'article 2 est modifiée comme suit :

« Le syndicat intercommunal à vocation scolaire a pour mission d'assurer :

- La délégation de la Région pour les études et la réalisation d'itinéraires des circuits de transports scolaire,
- En outre le syndicat intercommunal à vocation scolaire a pour mission d'assurer la gestion du gymnase (avenue Simone Weil), du plateau sportif y attenant et des terrains supports (propriétés du SIVOS).

Le syndicat dispose à cet effet de pouvoirs administratifs et financiers que ces collectivités et établissements publics sont autorisés à lui déléguer en vertu des lois et règlement en vigueur.

Dans la limite des pouvoir ainsi définis, le syndicat peut notamment :

- Proposer l'adhésion en qualité de membre associé de toute collectivité publique existant ou à venir exerçant son activité à l'intérieur du périmètre défini par les cartes scolaires,
- Assurer le financement des dépenses au moyen de tous les crédits ouverts à cet effet au budget syndical,
- Solliciter et encaisser toutes les subventions et faire recouvrer par le receveur du syndicat les participations éventuelles des collectivités adhérentes, ainsi que celles des bénéficiaires du concours du syndicat (parents d'élèves en particulier) »

Il est proposé d'accepter le changement des statuts du SIVOS

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5. Fonds de solidarité ribéracois

Suite aux violentes intempéries qui ont touché le Ribéracois, l'Union des Maires de la Dordogne met en place un fonds de solidarité au bénéfice des communes sinistrées.

Il est proposé d'apporter une participation financière de 500 €.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6. SDE 24 Effacement de réseaux LE PONT – Travaux de génie civil de télécommunications

Il est proposé de coordonner les travaux d'effacement de réseaux électriques avec l'enfouissement du réseau de télécommunications.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 19 569 € TTC.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 20h45.